




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28542-DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.408**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX
CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

VF/8858

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/07/13

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX
CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par le présent rapport, je vous propose d'allouer des aides financières aux clubs sportifs dans le cadre :

- ü de subventions de fonctionnement aux clubs fédéraux, pour la saison sportive 2012/2013, telles que présentées en annexe **1.1**
- ü de subventions pour les actions contractualisées, dispositifs Pass'sport Club & stages sportifs organisés pendant les vacances (aides aux repas), telles que présentées en annexe **1.2**
- ü de subventions pour des manifestations sportives organisées sur la Commune d'Aix, telles que présentées en annexe **1.3**

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de l'article VII des conventions d'objectifs qui lient la Commune et certains clubs sportifs et en application de l'article 10 de la loi 2000.321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des avenants aux dites conventions, tels que présentés en annexes **2 à 5**.

En conséquence, nous vous demandons chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions aux clubs fédéraux, telles que définies en annexe **1.1** pour un montant total de **13 800 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Commune, sur les crédits ouverts au Budget 2013 et affectés au compte **924.15.6574.1548**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **APPROUVER** l'attribution de subventions aux clubs sportifs, dans le cadre des actions contractualisées, telles que présentées en annexe **1.2** pour un montant total de **9 045 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Commune, sur les crédits ouverts au Budget 2013 et affectés au compte **924.15.6574.1551**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **APPROUVER** l'attribution de subventions aux clubs sportifs pour l'organisation de manifestations sportives, telles que présentées en annexe **1.3** pour un montant de **15 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Commune, sur les crédits ouverts au Budget 2013 et affectés au compte **924.15.6574.1550**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

Tous les dossiers de demandes de subventions ont été présentés le 04 juin 2013.

- **ADOPTER** les avenants aux conventions d'objectifs afférentes, tels que définis en annexes **2 à 5**.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports à signer ces documents.

**2013.408 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX
CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES**

Présents et représentés	: 45
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Laurent DILLINGER, M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Françoise TERME

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS FEDERAUX
Ligne Budgétaire & Montant des Disponibilités : 924.15.6574.1548 : 13 800 €

FONCTIONNEMENT				
N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Saison sportive 2011/2012	Acompte saison sportive 2012/2013	Solde saison sportive 2012/2013 (proposition)
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Aikido</i>	0 €	0 €	500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Cyclisme</i>	800 €	0 €	800 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Football</i>	1 500 €	0 €	1 500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Golf</i>	0 €	0 €	500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Judo</i>	1 000 €	0 €	1 000 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Loisirs</i>	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Sports Boules</i>	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Volley Ball</i>	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : 76673	ECOLE SPORT ENTREPRISE	5 000 €	0 €	8 000 €
				13 800 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES
DISPOSITIFS PASS'SPORT CLUB & STAGES SPORTIFS
Ligne Budgétaire & Montant des Disponibilités : 924.15.6574.1551 : 254 760 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Pass'sport Club		Stages Sportifs (repas)	Total (Proposition)
		Année Sportive 2011 / 2012	1 semestre 2013	Hiver & Pâques 2013	
N° de tiers : 64059	AIX GYM	0 €	0 €	2 515 €	2 515 €
N° de tiers : 65790	ANIMATION PROVENCE MULTISPORTS	0 €	0 €	1 900 €	1 900 €
N° de tiers : 63827	AIX UNIVERSITE CLUB GYMNASTIQUE	0 €	270 €	0 €	270 €
N° de tiers : 25023	PAYS D'AIX NATATION	0 €	0 €	2 900 €	2 900 €
N° de tiers : 10378	PAYS D'AIX RUGBY CLUB	0 €	0 €	1 100 €	1 100 €
N° de tiers : 49471	TRIATHL'AIX	8 060 €	360 €	0 €	360 €
			630 €	8 415 €	9 045 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES
Ligne Budgétaire & Montant des Disponibilités : 924.15.6574.1550 : 15 000 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Année 2013 (proposition)
N° de tiers : 37773	CLUB SPORTS ET LOISIRS DU LYCEE MILITAIRE	Organisation de la course Aix s'élançe	1 500 €
N° de tiers : 11456	MODEL AIR CLUB D'AIX EN PROVENCE	Organisation de la 11ème édition de la Magie du Ciel	1 500 €
N° de tiers : 47987	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Organisation du 14ème Salon des Sports	12 000 €
			15 000 €

TOTAL ANNEXES 1.1, 1.2 et 1.3

37 845 €

AVENANT N°2

À la convention d'objectifs

« PAYS D'AIX NATATION »

Direction Générale Adjointe Des Services

Qualité de vie

Direction des Sports

Service de l'animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° du 08 juillet 2013, ci après dénommée La Commune

D'UNE PART

ET : L'association « **PAYS D'AIX NATATION** », immatriculée sous le N° SIREN/SIRET : 353822034 00016, représentée par Monsieur ARMINGOL Jean Luc, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la piscine Yves Blanc, route du Tholonet, 13100 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Des subventions pour un montant de **77 940 €** ont été attribuées par délibérations des Conseils Municipaux N° 2013.138 du 18 mars 2013 (73 500 €) et N° 2013.205 du 29 avril 2013 (4 440 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°2 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention de **2 900 €**.

Cette subvention est attribuée dans le cadre des stages sportifs organisés pendant les vacances d'hiver & pâques 2013 (aide aux repas)

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

**AVENANT N°1
A la convention d'objectifs**

Direction Général Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction Des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

« PAYS D'AIX RUGBY CLUB »

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° du 08 juillet 2013, ci après dénommée La Commune

D'UNE PART

ET : L'association sportive « PAYS D'AIX RUGBY CLUB », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 414 865 857 00018, représentée par Monsieur Lucien SIMON, son Président en exercice, dont le siège social est situé au 20, Avenue Marcel Pagnol, 13090 Aix en Provence, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **125 000 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal N° 2013.205 du 29 avril 2013 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties signataires.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention d'un montant de **1 100 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires d'hiver et pâques 2013 (repas).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

**AVENANT N° 1
À la convention d'objectifs**

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

« TRIATHL'AIX »

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La Commune,

D'UNE PART

ET : L'association sportive « TRIATHL'AIX », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 397 747 858 00025, représentée par Monsieur BERROCAL Daniel, son Président en exercice, dont le siège social est situé au stade Georges Carcassonne, Route du Tholonet, 13090 Aix en Provence, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **60 200 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal N° 2013.205 du 29 avril 2013 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties signataires.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention de **360 €** .

Cette subvention est attribuée dans le cadre du solde de la saison sportive 2012/2013, pour le dispositif du Pass'sport Club.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

**AVENANT N° 1
À la convention d'objectifs**

« OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS »

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES

Qualité de Vie

DIRECTION DES SPORTS

Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° en date du 08 juillet 2013, ci après dénommée la Commune

D'UNE PART

ET : L'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 320 837 578 00022, représentée par Monsieur Jean Marc BAURES, son Président en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif du Val de l'Arc, Chemin des Infirmeries, 13090 Aix en Provence, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **30 000 €** a été attribuée par délibération du conseil municipal N° 2013. 296 du 03 juin 2013 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune alloue à l'association une subvention d'un un montant de **12 000 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre de l'organisation du 14ème Salon des Sports.

ARTICLE 2 : Elle sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS FEDERAUX
Ligne Budgétaire & Montant des Disponibilités : 924.15.6574.1548 : 13 800 €

FONCTIONNEMENT				
N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Saison sportive 2011/2012	Acompte saison sportive 2012/2013	Solde saison sportive 2012/2013 (proposition)
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Aikido</i>	0 €	0 €	500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Cyclisme</i>	800 €	0 €	800 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Football</i>	1 500 €	0 €	1 500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Golf</i>	0 €	0 €	500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Judo</i>	1 000 €	0 €	1 000 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Loisirs</i>	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Sports Boules</i>	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE <i>Section Volley Ball</i>	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : 76673	ECOLE SPORT ENTREPRISE	5 000 €	0 €	8 000 €
				13 800 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES
DISPOSITIFS PASS'SPORT CLUB & STAGES SPORTIFS
Ligne Budgétaire & Montant des Disponibilités : 924.15.6574.1551 : 254 760 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Pass'sport Club		Stages Sportifs (repas)	Total (Proposition)
		Année Sportive 2011 / 2012	1 semestre 2013	Hiver & Pâques 2013	
N° de tiers : 64059	AIX GYM	0 €	0 €	2 515 €	2 515 €
N° de tiers : 65790	ANIMATION PROVENCALE MULTISPORTS	0 €	0 €	1 900 €	1 900 €
N° de tiers : 63827	AIX UNIVERSITE CLUB GYMNASTIQUE	0 €	270 €	0 €	270 €
N° de tiers : 25023	PAYS D'AIX NATATION	0 €	0 €	2 900 €	2 900 €
N° de tiers : 10378	PAYS D'AIX RUGBY CLUB	0 €	0 €	1 100 €	1 100 €
N° de tiers : 49471	TRIATHL'AIX	8 060 €	360 €	0 €	360 €
			630 €	8 415 €	9 045 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES
Ligne Budgétaire & Montant des Disponibilités : 924.15.6574.1550 : 15 000 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Année 2013 (proposition)
N° de tiers : 37773	CLUB SPORTS ET LOISIRS DU LYCEE MILITAIRE	Organisation de la course Aix s'élançe	1 500 €
N° de tiers : 11456	MODEL AIR CLUB D'AIX EN PROVENCE	Organisation de la 11ème édition de la Magie du Ciel	1 500 €
N° de tiers : 47987	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Organisation du 14ème Salon des Sports	12 000 €
			15 000 €

TOTAL ANNEXES 1.1, 1.2 et 1.3

37 845 €

**AVENANT N°1
A la convention d'objectifs**

Direction Général Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction Des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

« PAYS D'AIX RUGBY CLUB »

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° du 08 juillet 2013, ci après dénommée La Commune

D'UNE PART

ET : L'association sportive « PAYS D'AIX RUGBY CLUB », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 414 865 857 00018, représentée par Monsieur Lucien SIMON, son Président en exercice, dont le siège social est situé au 20, Avenue Marcel Pagnol, 13090 Aix en Provence, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **125 000 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal N° 2013.205 du 29 avril 2013 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties signataires.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention d'un montant de **1 100 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires d'hiver et pâques 2013 (repas).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

**AVENANT N° 1
À la convention d'objectifs**

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

« TRIATHL'AIX »

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La Commune,

D'UNE PART

ET : L'association sportive « TRIATHL'AIX », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 397 747 858 00025, représentée par Monsieur BERROCAL Daniel, son Président en exercice, dont le siège social est situé au stade Georges Carcassonne, Route du Tholonet, 13090 Aix en Provence, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **60 200 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal N° 2013.205 du 29 avril 2013 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties signataires.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention de **360 €** .

Cette subvention est attribuée dans le cadre du solde de la saison sportive 2012/2013, pour le dispositif du Pass'sport Club.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

**AVENANT N° 1
À la convention d'objectifs**

« OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS »

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES

Qualité de Vie

DIRECTION DES SPORTS

Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° en date du 08 juillet 2013, ci après dénommée la Commune

D'UNE PART

ET : L'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 320 837 578 00022, représentée par Monsieur Jean Marc BAURES, son Président en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif du Val de l'Arc, Chemin des Infirmeries, 13090 Aix en Provence, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **30 000 €** a été attribuée par délibération du conseil municipal N° 2013. 296 du 03 juin 2013 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune alloue à l'association une subvention d'un un montant de **12 000 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre de l'organisation du 14ème Salon des Sports.

ARTICLE 2 : Elle sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,